



Thorigny le 5 décembre 2024

**A l'attention de Monsieur le Maire**

**Mairie de THORIGNY sur MARNE**

Objet : Recensement des défauts constatés rue de Dampmart

Demande de prise en compte avant signature du PV de réception des travaux

Monsieur le Maire,

À l'approche de la signature du procès-verbal de réception des travaux de réfection et de reprofilage de la rue de Dampmart, l'Association des riverains RCSA tient, par la présente, à vous transmettre l'inventaire détaillé des malfaçons, omissions et dysfonctionnements relevés par les habitants auprès des entreprises intervenantes.

Compte tenu de l'imminence de la réception et de ses conséquences juridiques, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intégrer l'ensemble de ces observations lors de votre réunion finale avec les entreprises, afin qu'elles fassent l'objet d'inscriptions explicites au PV et de reprises obligatoires par les responsables.

Une partie de ces points a déjà été portée à la connaissance de Madame Patin, qui en a accusé réception.

Vous trouverez ci-dessous la liste des éléments signalés par les riverains, accompagnés de photographies justificatives.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à ces observations et restons naturellement à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Association des Riverains - RCSA**

P.O. : son Président, M Louchard

*Copie à Madame Patin*

## Liste des défauts, malfaçons ou omissions constatés

### **1) Accumulations d'eau sur trottoirs - contrepentes**

Les retenues d'eau dues aux contrepentes dans les caniveaux sont en cours de réalisation. Ce problème avait été signalé à plusieurs reprises par nos soins avant la mise en œuvre du revêtement final et il est dommage qu'un profil en long des caniveaux n'ait pas été réalisé auparavant, ce qui aurait évité ce type de désagréments. Il conviendra de s'assurer que l'ensemble des zones concernées a bien été traité.



Par ailleurs, des contrepentes sur les trottoirs provoquent des retenues d'eau et donc des accumulations de saleté sur le revêtement en béton lavé.

Une solution envisagée consisterait à élargir les joints des bordures des espaces végétalisés pour permettre l'évacuation de l'eau.

Ces travaux qui éviteraient une reprise des contre-pentes sur les trottoirs sont-ils toujours prévus ?

### **2) Absence de passage piéton vers l'accès à la Marne**

Deux bateaux ont été créés à cet emplacement, mais aucun passage piéton n'a été matérialisé. Cet oubli doit être corrigé avant la réception.

### **3) Parcelle contaminée par la renouée du Japon**

La renouée du Japon est une plante à rhizome invasive. Pour ce type de plante il existe deux solutions complémentaires : traitement chimique et terrassement pour évacuation des rhizomes.

La fin des travaux approche et on rappelle l'utilité de traiter cette zone avant le départ des entreprises.

### **4) Jardins partagés - contrôles de mise en place**

Des cadres en bois destinés aux jardins partagés sont en cours d'installation. Leur nivellation et la régularité de leur implantation restent à vérifier.

Nous recommandons un contrôle avant signature.

### **5) Stationnement - places insuffisamment matérialisées**

La combinaison de places étroites et d'un trafic soutenu conduit certains véhicules à occuper deux emplacements, faute de marquage clair.

Une délimitation au sol permettrait d'optimiser l'usage du stationnement.

## 6) Rétrécissement entre les numéros 59 et 65 - inversion de priorité

Le sens prioritaire actuellement indiqué (Thorigny → Dampmart) diffère des trois autres rétrécissements de la rue, créant une forte confusion des usagers et de nombreux incidents (klaxons, altercations).

Aucun panneau provisoire n'a signalé ce changement, contrairement aux pratiques recommandées.

Nous demandons :

- la vérification de la lisibilité des panneaux,
- l'élagage éventuel de la végétation les masquant,
- et, si nécessaire, la remise en cohérence ou la clarification de la signalisation.

## 7) Nouveau poteau d'éclairage - déplacement non conforme à l'accord initial (n°15 de la rue)

En dépit d'un accord verbal en février 2025 avec le chef de chantier, en présence de Madame Patin, visant à conserver l'emplacement initial du poteau pour éviter toute gêne visuelle, le nouveau poteau a été implanté au centre de la façade de la propriété.

L'entreprise invoque des contraintes d'enfouissement des réseaux.

Or contrairement à tous les autres poteaux du voisinage, celui-ci n'a pas été placé en limite séparative entre deux habitations.

Dans ce cas précis, un léger déplacement vers la limite parcellaire semble techniquement réalisable sans remettre en cause les réseaux ni l'espacement lumineux.



Nous souhaitons vivement que ce point soit réexaminé avant la réception.

## 8) Absence d'enrobage gravillonné - n°43

Le revêtement n'a pas été réalisé devant cette propriété, entraînant des écoulements d'eau à l'intérieur du terrain en raison de la pente du trottoir. Une intervention est indispensable.

Par ailleurs, en plusieurs endroits sur les trottoirs, il convient de ne pas oublier de reboucher en béton lavé les emplacements d'anciens poteaux ou armoires ainsi que déposer les protections sur certains poteaux.

## 9) Crédit d'un parterre gênant l'accès au portail - n°43

Le parterre installé devant l'entrée gêne l'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou l'usage d'une poussette, et empêche l'écoulement normal de l'eau de pluie vers le caniveau. Cette configuration doit être revue.



**10) Éclairage public insuffisant - entre les n°41 et 47**

L'absence d'un lampadaire dans cette section crée un manque d'éclairage notable. Un point lumineux semble manquer, contrairement à l'espacement habituel de la rue.



**11) Fil électrique non retiré au droit du numéro 45**